

COMPTE RENDU SOMMAIRE COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016

Date de convocation : L'AN DEUX MILLE SEIZE

29/04/2016

Date d’Affichage : le TROIS MAI à VINGT ET UNE HEURES

29/04/2016

Nombre de conseillers : Le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la
présidence de **Monsieur Daniel BAILLEUX**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : D.BAILLEUX- P.FURLAN-CH LEHETET - P.VACHER -MT GLÜCK- N.GOUZI -E. HIBON –
CH. MARCHAND-TARDIF- CH.NOBLIA – G. DEMARET - D.LESNÉ - V. ANTOLOTTI V.LEGEAY –F. MAIRE

Absente excusée représentée: S. POULAIN-DUVAL pouvoir à P. FURLAN

Formant la totalité des membres en exercice.

M. E. HIBON a été élu secrétaire.

Les comptes rendus de réunion du 05 Janvier 2016, 08 Février 2016, 08 Mars 2016, 22 Mars 2016 et 05 Avril 2016 sont adoptés à l’unanimité des membres présents et représentés.

Délibération N° 2016 – 26

Objet : ATTRIBUTION DE BONS ACHATS 2016 – PERSONNES ECONOMIQUEMENT FAIBLES

Le Maire expose :

Suite à la dissolution du CCAS, délibération n°2015-36 du 09/12/2015, ses compétences ont été transférées à la commune d’Avernes.

Le Maire propose de poursuivre la distribution de 2 bons d’achats d’une valeur de 50€ chacun, à l’occasion des fêtes communale et Nationale et de la Rentrée 2016, à 15 personnes économiquement faibles (liste jointe en annexe) soit un montant total de 1500 € et de prévoir des colis de Noël pour les personnes âgées.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE cette proposition.

Délibération N° 2016 – 27

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE SIBVAM ET LA COMMUNE D’AVERNES

Le Maire informe qu’il a reçu la Convention de constitution de groupement de commande constitué entre la Mairie d’Avernes et le SIBVAM, pour les opérations de maîtrise des pollutions liées à l’assainissement et de lutte contre le ruissellement sur la commune d’Avernes.

Il convient de signer cette convention afin de créer un groupement de commande entre la commune d’Avernes et le SIBVAM et ainsi lancer l’étude sur les eaux de ruissellement et les eaux usées.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer la Convention de constitution de groupement de commande.

Délibération N° 2016 – 28

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DES TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION

Le Maire expose :

Le coût de l'étude des travaux de la station d'épuration s'élève à 43750.00 € répartis, dans le cadre du groupement de commande entre la commune d'Avernes et le SIBVAM, de la manière suivante :

- SIBVAM : 15700.00 €
- Commune d'AVERNES : 28050.00 €

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 70% du coût supporté par la commune, auprès de :

- La Région Ile de France,
- Le Département,
- L'Agence de l'eau Seine Normandie.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE cette proposition,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Questions diverses :

Modifications des tarifs Brocante :

- 18€ les 3 premiers mètres pour 2016, soit 1€ d'augmentation par rapport à 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H25 et propose de passer en réunion de travail.

Edouard HIBON
Secrétaire de séance

Daniel BAILLEUX
Maire d'AVERNES